



Guide des professeurs principaux

Accompagner à l'orientation

1. Qu'est-ce qu'accompagner les élèves à l'orientation ?

Pour beaucoup d'élèves de collège et de lycée, le mot « orientation » signifie affectation dans un lycée général et technologique ou dans un lycée professionnel, ou encore admission dans un centre de formation pour apprentis. Souvent les élèves résumant l'orientation à leurs résultats scolaires, aux procédures Affelnet, pour l'enseignement secondaire, et à Parcoursup, pour l'enseignement supérieur. Ainsi, il arrive d'entendre certains élèves dire qu'ils ont été « orientés » voire « mal orientés ». Or, ces procédures ne constituent pas les finalités de l'orientation.

À l'aide de pratiques pédagogiques éprouvées, l'orientation consiste à construire un projet d'études puis un projet professionnel adaptés aux ambitions et aux talents des élèves.

Cela ne s'improvise pas ! S'orienter s'apprend et donc s'enseigne ! C'est pourquoi le ministère chargé de l'Éducation nationale et l'Onisep proposent des ressources pour répondre à vos questions et vous aider.

L'orientation se tient au carrefour de la connaissance de soi, de la connaissance des possibles et d'une vision confiante en l'avenir. En effet, parce que notre monde économique est en perpétuelle évolution, il s'agit de transmettre des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être, pour que chacun et chacune s'adapte à son environnement et, en toutes circonstances, fasse des choix avec discernement. L'enjeu de l'éducation à l'orientation est donc fondamental et relève pleinement de la mission de l'École républicaine.

Une attention particulière doit être portée aux élèves pour lesquels l'accès à une offre de formation diversifiée est parfois plus difficile, par exemple lorsqu'ils habitent dans des territoires ruraux, isolés ou dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Dans ces territoires, une logique de proximité prévaut souvent, au détriment d'une orientation pleinement choisie.

Le projet des élèves est nécessairement évolutif à mesure qu'on leur présente des métiers et des formations, à mesure, aussi, qu'ils cultivent leur curiosité et que, peu à peu, leur intérêt grandit pour tel ou tel secteur d'activité. Les élèves gagnent aussi en maturité grâce au travail que les professeurs font avec eux sur leurs représentations des métiers, souvent conditionnées par leur milieu social et leur genre. Les rencontres avec des professionnels, avec des jeunes qui suivent différents cursus, les immersions dans le monde du travail et les visites de lieux de formation sont autant d'opportunités pour enrichir leur réflexion.

La plateforme Avenir(s) constitue le nouveau socle de la mise en œuvre de la démarche d'éducation à l'orientation dans les établissements scolaires, auprès des collégiens et des lycéens, de la 5^e à la terminale. Elle vise à limiter les effets de l'autocensure et à lutter contre les déterminismes sociaux et de genre, au fil de la réflexion de l'élève sur son projet d'études :

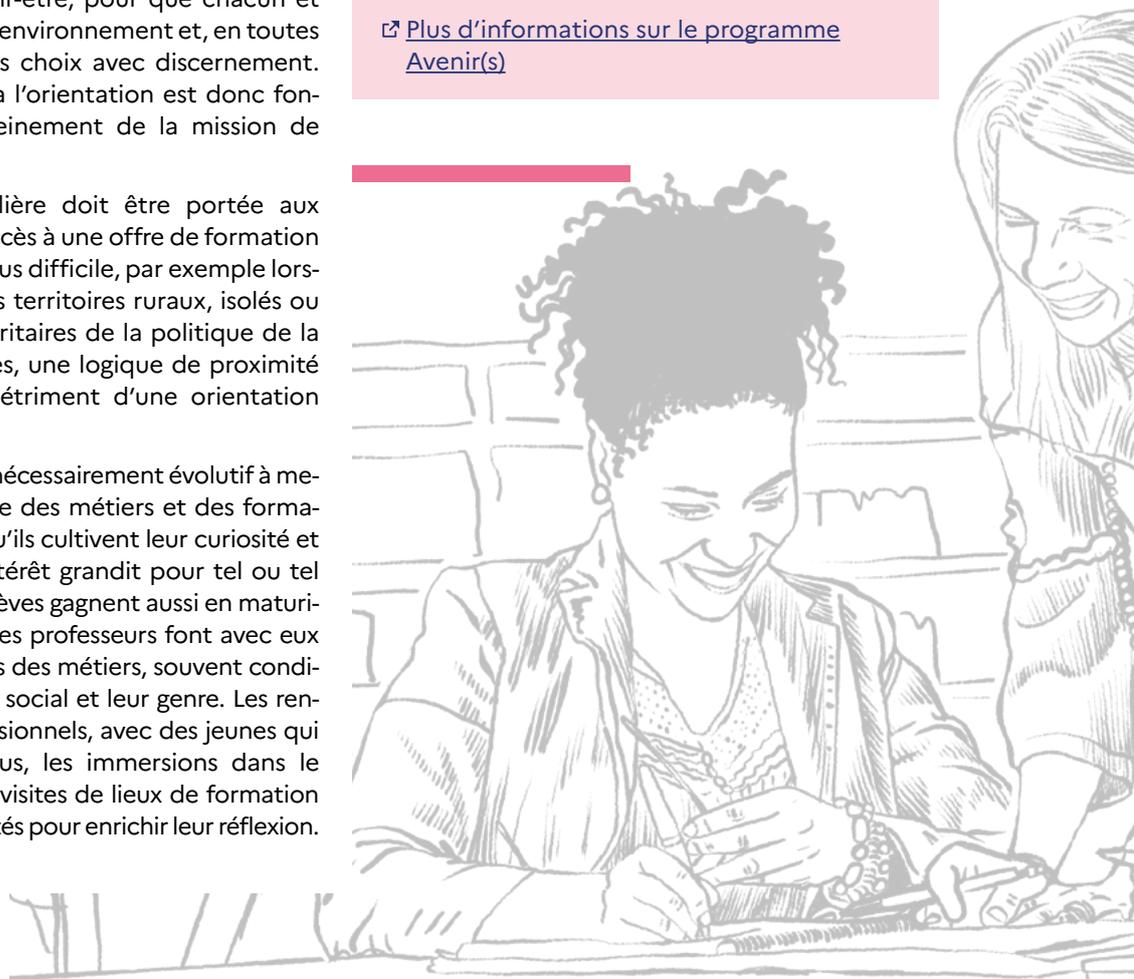
- en aidant chaque élève à développer ses compétences à s'orienter ;
- en lui présentant des informations complètes et adaptées à ses besoins ;
- en lui proposant des activités et des ressources pédagogiques ;
- en mettant à sa disposition un portfolio personnel.

Le programme Avenir(s)

Un programme complet coordonné par l'Onisep et par l'université Savoie Mont-Blanc pour le portfolio du sup, qui a pour ambition d'améliorer l'accompagnement à l'orientation des jeunes, de leur permettre de développer leurs compétences et la construction de leur projet d'avenir.

Il vise également à faciliter le travail des équipes éducatives en proposant des outils comme la plateforme Avenir(s).

[Plus d'informations sur le programme Avenir\(s\)](#)



2. Quel est votre rôle en tant que professeur principal ou professeure principale ?

Vous jouez un rôle essentiel et central dans l'accompagnement individuel des élèves. Vous exercez vos missions sous la responsabilité du chef ou de la cheffe d'établissement.

À compter de la rentrée 2026, vous pourrez même valoriser vos compétences grâce à une certification « Orientation, parcours, insertion ».

Vous êtes l'interlocuteur ou l'interlocutrice de proximité des élèves et des familles. Avec l'appui des psychologues de l'Éducation nationale de la spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle », vous êtes les premiers acteurs de l'orientation : vous mettez à la disposition des élèves l'information adaptée, vous dialoguez avec l'élève, qui précise son projet, et avec sa famille.

Votre action s'inscrit dans le cadre du projet d'établissement, piloté par le chef ou la cheffe d'établissement, qui comporte un plan pluriannuel d'éducation à l'orientation fixant des objectifs et un ensemble cohérent d'actions complémentaires et progressives.

En collaboration avec l'équipe éducative, vous vous appuyez sur la plateforme Avenir(s) pour définir des progressions et programmations qui comprennent à la fois des actions pour faire découvrir les métiers et les formations, la préparation aux grands moments des procédures d'orientation et la documentation que vous pouvez mobiliser.

À partir de la rentrée 2025, quatre demi-journées par année scolaire, organisées sous la responsabilité du chef ou de la cheffe d'établissement, viennent s'ajouter aux heures de vie de classe dédiées à l'orientation et au travail personnel que vous proposez aux élèves. Votre contribution à la préparation et au déroulement de ces temps dédiés est primordiale.

En équipe, en fonction de l'offre de service de votre région en matière de mise en relation avec les acteurs du monde économique, vous pouvez organiser des rencontres avec les professionnels et des jeunes qui suivent différents cursus. Vous accompagnez les élèves pour leur permettre de s'immerger dans le monde du travail et leur faire découvrir des lieux de formation susceptibles d'enrichir leur réflexion.

3. Qui peut vous aider ?

Exercer cette mission d'accompagnement à l'orientation ne signifie pas tout connaître des formations et des métiers.

Il s'agit plutôt d'identifier des connaissances et des compétences indispensables à vos élèves et des moments forts de visite ou d'immersion. Pour cela, vous pouvez prendre appui sur votre équipe de direction, vos collègues, le professeur-documentaliste ou la professeure-documentaliste, le ou la CPE ainsi que sur les ressources proposées par la région et par la plateforme Avenir(s).

Dans cette perspective, le ou la psychologue de l'Éducation nationale peut également vous apporter une aide précieuse par son expertise :

- du développement psychologique des adolescents ;
- de l'ingénierie pédagogique des activités d'accompagnement à l'orientation ;
- de sa connaissance des voies de formation, de leurs débouchés et de leur procédure d'accès.

Au collège, le référent ou la référente découverte des métiers peut aussi vous aider en coordonnant pour vos élèves des activités concrètes et proposées par tous les partenaires de l'établissement (lycées professionnels, lycées d'enseignement général et technologique, région, représentants des mondes économique, professionnel et associatif).

À savoir, au sein du lycée professionnel, le bureau des entreprises propose un appui aux enseignants dans les interactions avec le monde professionnel. Le travail mené à l'échelle des bassins ou en réseau



d'établissements (lycées des métiers, campus des métiers et des qualifications) peut également faciliter les liens entre collèges/lycées/établissements de l'enseignement supérieur.

4. Quelle démarche adopter ?

→ Avec les élèves

Quels savoirs et compétences viser ?

L'éducation à l'orientation repose sur trois axes :

- connaissance de soi ;
- connaissance des métiers, des secteurs d'activité et plus largement des règles du monde économique et professionnel ;
- connaissance des formations.

Pour être en capacité de faire des choix éclairés, les élèves doivent maîtriser certaines compétences auxquelles contribuent l'ensemble des disciplines : traiter les informations, les identifier, les hiérarchiser, les vérifier, les contextualiser, les connecter et les interroger au regard de leurs aspirations, capacités et valeurs.

Les *Référentiels des compétences à s'orienter*, au collège et au lycée, offrent un cadre structurant permettant d'identifier les compétences nécessaires aux élèves pour construire progressivement leur projet d'avenir en tenant compte de leurs aspirations, de leurs compétences et des réalités du monde professionnel. Les activités proposées dans le programme Avenir(s) sont élaborées pour mobiliser ces différentes compétences avec des propositions de progressions adaptées aux besoins des élèves au fil de leur parcours.

Les *Référentiels* structurent les compétences en 3 axes de développement :

au collège : connaître et savoir s'informer sur le monde ; se découvrir et s'affirmer ; se construire et se projeter dans un monde en mouvement ;

au lycée : s'informer et se repérer dans la société de l'information ; se découvrir et cultiver ses ambitions ; se construire et se projeter dans un monde incertain.

Le développement de ces compétences est non seulement capital pour les choix immédiats que l'élève doit faire au collège et au lycée, mais au-delà, pourra lui servir tout au long de sa vie professionnelle.

↗ [Le Référentiel des compétences à s'orienter au collège](#)

↗ [Le Référentiel des compétences à s'orienter au lycée](#)

La nécessité de faire un pas de côté

L'accompagnement à l'orientation ne se limite pas à diffuser ou donner accès à une information de qualité. Il nécessite d'adopter une posture appropriée.

Accompagner consiste à écouter les élèves et leurs familles, à dialoguer avec eux en introduisant le champ de contraintes qui président nécessairement à tous les choix.

Accompagner, c'est transmettre des connaissances sur les métiers, offrir la possibilité de stages et de visites dans des centres de formation, des lycées professionnels et des établissements d'enseignement supérieur, pour que l'élève puisse prendre conscience de ses envies, de ses talents, des efforts nécessaires pour atteindre ses objectifs et être en capacité de formuler peu à peu des choix.

Accompagner implique, par ailleurs, d'éviter des postures directives comme le jugement, l'interrogatoire ou l'interprétation.

Dans une approche collective de l'accompagnement des élèves, mutualiser leurs envies en formant de petites équipes est un levier qui permet une dynamique intéressante. Les échanges entre pairs, mais aussi avec des élèves plus âgés et engagés dans des formations, sont encore plus riches lorsqu'ils sont supervisés par le professeur ou la professeure.

Sur la plateforme Avenir(s), le tableau de bord vous aide à suivre l'avancement des élèves dans leur parcours. Le portfolio, outil de suivi personnalisé et conservé tout au long de leur parcours de formation, permet aux élèves de garder la trace de leurs découvertes, de leurs apprentissages et de leurs activités et constitue un support privilégié pour l'accompagnement de leur réflexion et les entretiens personnalisés que vous pouvez avoir avec eux.

→ Avec les équipes

En qualité de professeur principal ou professeure principale, vous êtes au cœur de l'accompagnement des élèves et vous coordonnez le programme des actions d'orientation.

Vous êtes le ou la membre de l'équipe pédagogique qui connaît le mieux les élèves et qui est ainsi le ou la plus à même d'accompagner ces derniers dans l'élaboration de leur parcours en collaboration avec le ou la psychologue de l'Éducation nationale.

Après avoir identifié les besoins des élèves, vous définissez avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, avec le ou la psychologue de l'Éducation nationale un programme d'activités annuel, collaboratif et coordonné, en cohérence avec le parcours Avenir, le volet orientation du projet d'établissement et le Plan pluriannuel d'éducation à l'orientation.

I Guide des professeurs principaux Accompagner à l'orientation

La plateforme Avenir(s) met à votre disposition des modèles de progressions pédagogiques par années et niveaux pour faciliter cette planification. Ces progressions, personnalisables et adaptables à votre contexte d'enseignement, présentent une sélection d'activités et d'événements qui va permettre d'accompagner les élèves dans la connaissance de soi, la découverte des métiers et du monde professionnel, et l'élaboration du projet d'orientation, de manière progressive et en lien avec le calendrier scolaire.

Vous assurez également la liaison entre les membres de l'équipe pédagogique et l'équipe de direction ainsi qu'avec les partenaires. La plateforme Avenir(s) offre une vision globale des actions menées.

→ Avec les parents

En tant que professeur principal ou professeure principale, vous êtes l'interlocuteur privilégié ou l'interlocutrice privilégiée des parents.

Les parents sont les premiers conseillers de leurs enfants et doivent donc être associés aux différentes phases de préparation de l'orientation afin de dédramatiser les procédures administratives et d'inscrire l'orientation dans une démarche progressive de la 5^e à la terminale. Pour faire des familles des partenaires clés de l'orientation, vous pouvez vous appuyer sur des guides pratiques gratuits :

↗ le «[Guide des parents - Accompagner l'orientation](#)», Onisep, 2025 ;

↗ le guide «[Coéduquer en orientation, un levier pour le bien-être et la réussite des élèves](#)», Onisep, 2025 ;

↗ la rubrique [Avenir\(s\) destinée aux parents](#) offre outils et repères pour les aider à accompagner leur enfant dans son orientation.

Procédure d'orientation : c'est le chef ou la cheffe d'établissement qui, considérant les demandes des familles et les propositions du conseil de classe, décide de l'orientation de l'élève. Les parents peuvent contester cette décision auprès de la commission d'appel. Cependant il n'y a pas de projet réussi sans l'adhésion des parents et un dialogue constructif. Il faut donc travailler ensemble.

À compter de l'année scolaire 2025/2026, dans une dynamique de coconstruction, des rencontres parents-élèves-professeurs consacrées au projet d'orientation sont organisées systématiquement pour tous les élèves de 3^e et de 2^{de} avant le conseil de classe du 2^e trimestre.

Les désaccords entre les demandes d'orientation des parents et la décision du chef ou de la cheffe d'établissement sont très faibles grâce au dialogue continu instauré dès la fin du 1^{er} trimestre. Le dialogue consiste

à associer régulièrement les familles au suivi de l'élève tout au long de son parcours. Ce suivi relève de l'équipe pédagogique, coordonnée par le professeur principal ou la professeure principale, qui, à l'occasion de ces rencontres, propose des objectifs et des modalités pédagogiques permettant l'élaboration puis la réalisation du projet personnel de l'élève.

Procédure d'affectation/admission : une étape cruciale pour la réalisation du projet. La connaissance de la carte des formations et de ses contraintes, des attendus des formations et de leurs modalités d'accès sont autant d'éléments nécessaires pour l'élève et sa famille afin de formuler leurs vœux d'affectation.

La décision d'affectation dans un lycée public relève de la responsabilité de l'inspecteur ou de l'inspectrice d'académie et du directeur ou de la directrice académique des services de l'Éducation nationale

Elle relève du chef ou de la cheffe d'établissement pour l'admission dans les établissements privés ou dans l'enseignement supérieur pour les élèves de terminale.

Elle relève du chef ou de la cheffe d'établissement pour l'admission des bacheliers dans l'enseignement supérieur.

Inscription : une dernière étape pour les familles qui permet de finaliser le parcours de l'élève en choisissant les enseignements ou les options dans la formation où leur enfant est affecté.

En apprentissage, l'inscription dans une formation dépend de la signature d'un contrat avec un employeur.

5. Des outils à votre disposition

Votre Conseil régional : un partenaire clé de l'information sur les métiers et les formations

Au plus près de la réalité et de vos besoins, les régions assument leurs compétences en matière d'information régionale et nationale sur les métiers et les formations pour les collégiens, les lycéens, les apprentis et les étudiants. Elles produisent différents guides (post-3^e, post-bac, apprentissage...) et disposent de sites Internet dédiés, riches de contenus destinés à vos élèves. En lien étroit avec les régions académiques, elles financent et coordonnent de nombreuses actions centrées sur la découverte des métiers, l'organisation de stages d'observation, la mise à disposition d'ambassadeurs métiers...

Articulée avec les offres de services des régions, la plateforme Avenir(s) présentera des déclinaisons régionales. L'information locale utile aux élèves et aux équipes éducatives est relayée sur Avenir(s). Les événements en lien avec l'orientation sont proposés en fonction de la zone géographique et du niveau de classe. Vous pouvez ainsi ajouter à l'Agenda de l'orientation de vos élèves des visites de salons d'orientation ou des rencontres avec des professionnels.

→ **Des ressources pour accompagner à l'orientation**

→ La présentation du plan Avenir et des ressources pour le mettre en œuvre :

<https://eduscol.education.fr/planavenir>

→ Le site d'information parcoursup.gouv.fr propose un espace « Ressources » pour les équipes éducatives et pour les lycéens :

<https://www.parcoursup.gouv.fr/outils-et-ressources>

→ **Sur la plateforme Avenir(s) des outils adaptés à chaque étape du parcours des élèves**

- « Je découvre des métiers » : une exploration des métiers et des secteurs professionnels pour le cycle 4.
- « MonProjetSup » : un outil simple et intuitif qui aide chaque lycéen et chaque lycéenne à élargir et à bien cibler ses vœux de formation post-bac, au regard de ses centres d'intérêt et de ses résultats scolaires.
- Des activités interactives et des quiz, en lien avec les objectifs de chaque année scolaire.
- Des offres de stage avec les banques de stages nationales et régionales.
- Un module de préparation au monde professionnel pour rédiger CV, lettres de motivation, préparer ses entretiens grâce à des conseils.
- « Horizons 21^e » : un simulateur pour tester différentes combinaisons d'enseignements de spécialités pour tester différentes combinaisons et découvrir les perspectives de formations et de métiers.

→ **Des ressources pour accompagner vos élèves**

Le catalogue d'activités de la plateforme Avenir(s)

Une banque de plus de 700 activités libres de modification et d'appropriation, dans le plein respect de la liberté pédagogique. Des filtres permettent de cerner une recherche par mots-clés, par compétences à s'orienter et par niveaux de classe. Ces activités peuvent être ajoutées à l'Agenda de l'orientation des élèves.

Rencontres avec des pros

Organisez des rencontres entre des jeunes professionnels de tous les horizons et vos élèves. Ces échanges, disponibles en replay, permettent de mesurer la diversité des trajectoires professionnelles et offrent des témoignages inspirants. Deux formats existent, à l'attention des classes de collège et de celles de lycée.

Comment participer aux rencontres avec vos élèves ?

→ Consultez l'agenda des événements dans la plateforme Avenir(s) et inscrivez votre classe aux « Rencontres avec des pros ».

→ Accédez au dossier pédagogique qui vous permettra de préparer et d'exploiter la rencontre.

6. Des services de l'Onisep faits pour vous



L'[Espace Avenir\(s\)](#) permet aux équipes éducatives de découvrir la plateforme **Avenir(s)**, ses ressources et son actualité.



[Mon orientation en ligne](#): service gratuit d'aide à l'orientation de l'Onisep, **MOEL (Mon orientation en ligne)** apporte des réponses personnalisées aux élèves et à leurs parents par téléphone, par tchat ou par mail. Par ailleurs, les conseillers peuvent répondre à vos questions et vous guider dans vos recherches d'informations.



Vous avez des questions sur l'orientation de vos élèves ? **AllOnisep** est là pour vous apporter des réponses claires et précises.

Le numéro **01 77 77 12 44** est accessible gratuitement du lundi au vendredi, de 16h à 18h.

7. Des formations et de l'information

→ [«Se former grâce à des ressources numériques»](#): en complément des formations académiques qui vous sont proposées dans le cadre de la mise en œuvre du plan Avenir, l'Onisep suggère des temps de formation ou des modules d'autoformation consacrés à l'accompagnement à l'orientation.

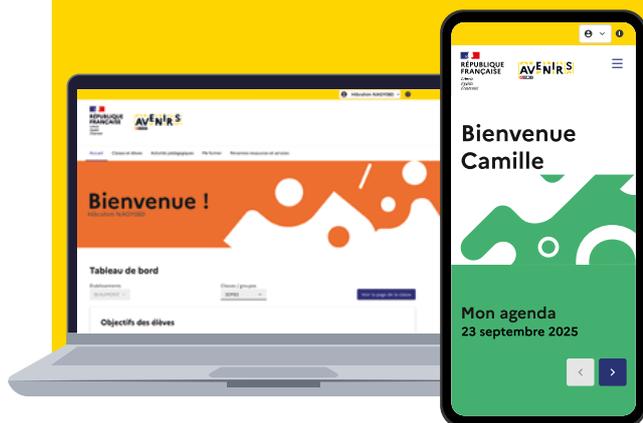
→ Découvrir **les parcours M@gistère**: ces parcours permettent de se former à l'accompagnement à l'orientation des élèves de collège, de lycée, de lycée professionnel, des élèves à besoins éducatifs particuliers. Les thèmes sont nombreux: « Accompagner ses élèves à la découverte des métiers au collège »; « Contribuer à la diversification des choix d'orientation des filles et des garçons »; « Développer les compétences à s'orienter au lycée », etc.

→ Visionner **les webinaires**: ces conférences en ligne sont l'occasion de découvrir comment, avec la plateforme Avenir(s), vous pourrez accompagner vos élèves dans leur orientation, dans la découverte des métiers, dans la compréhension de la mixité des parcours d'orientation... Un large choix de contenus est à votre disposition: « Accompagner les élèves des lycées professionnels vers l'insertion professionnelle et la poursuite d'études »; « Accompagner les élèves de LGT vers l'enseignement supérieur »; « Accompagner à la démarche portfolio en orientation »; « L'accompagnement à l'orientation dans un monde en transition », etc.

→ Suivre [«Les rendez-vous de l'orientation»](#): des visioconférences mensuelles avec des experts de l'éducation et de l'orientation pour nourrir la réflexion sur les pratiques pédagogiques en orientation et sur les thématiques de l'éducation.

→ Profiter d'[Onisep Doc](#): ce portail vous permet d'accéder à la veille documentaire effectuée par le réseau des documentalistes de l'Onisep.

La plateforme AVENIR(S) socle de l'accompagnement à l'orientation



Conçue et développée par l'Onisep, **AVENIR(S)** est une plateforme innovante dédiée à l'orientation, qui s'adresse aux élèves de la 5^e à la terminale, ainsi qu'aux adultes qui les accompagnent dans leur réflexion.

Ce dispositif complet, qui allie outils numériques et accompagnement humain, est gratuit et accessible à toutes et à tous pour:

- accompagner à la connaissance de soi;
- découvrir les métiers et le monde professionnel;
- découvrir la variété des parcours et des formations possibles.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVENIR S
ONISEP

